

# **Programme Pêche côtière**

## **Secrétariat général de la Communauté du Pacifique**

### **Plan de travail 2006 établi dans le cadre du Plan stratégique 2006-2008**

#### **Rapport de début d'année<sup>1</sup>**

**Février 2006**

---

<sup>1</sup> Remarque : ce rapport de début d'année contient une colonne vierge où seront consignés les progrès enregistrés pendant l'année et la période triennale. Les données seront mises à jour sur la base des rapports de fin du premier semestre et de fin d'année.

**TABLE DES MATIÈRES**

Partie I :	Introduction .....	1
Partie II :	Résultats escomptés pour la période 2006–2008 .....	3
	<i>Premier volet – Pêche récifale .....</i>	<i>3</i>
	<i>Deuxième volet – Aquaculture.....</i>	<i>5</i>
	<i>Troisième volet – Pêche pélagique côtière.....</i>	<i>7</i>
Partie III :	Tableau récapitulatif des activités menées au titre du plan de travail 2006.....	10
	<i>Premier volet – Pêche récifale .....</i>	<i>10</i>
	<i>Deuxième volet – Aquaculture.....</i>	<i>14</i>
	<i>Troisième volet – Pêche pélagique côtière.....</i>	<i>19</i>
Partie IV :	Prévisions budgétaires pour 2005.....	23
Annexe A :	Liste des agents du Programme Pêche côtière.....	24

## Plan de travail pour 2006 établi dans le cadre du Plan stratégique 2006-2008

---

### Partie I – Introduction

#### a) Plan de travail

Il s'agit du premier plan de travail établi dans le cadre du Plan stratégique du Programme Pêche côtière pour la période 2006-2008 et du cycle triennal de financement des programmes pour les activités conduites au titre de ce Plan. Il y est notamment fait mention de toutes les activités financées par l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), par les fonds statutaires et par les membres (Australie, France, ainsi que par les bailleurs de fonds, l'Agence néo-zélandaise pour le développement international (NZAID). Le présent plan de travail indique également les activités spéciales menées en vue de réaliser les objectifs précis du Programme Pêche côtière, que financent des membres de la CPS ou d'autres bailleurs de fonds.

L'année 2006 sera une période de transition pour le Programme Pêche côtière qui abandonne progressivement son approche sectorielle en faveur d'une démarche axée sur des domaines d'intervention, le nouveau Plan stratégique reposant sur l'approche écosystémique de la gestion de la pêche. Ce plan de travail et les activités menées dans les États et Territoires membres, tiendront compte de cette réorientation.

Le Plan stratégique du Programme Pêche côtière est un document évolutif qui pourrait faire l'objet de modifications au cours de la période triennale, telles qu'approuvées par la Direction des sections et les organes directeurs, et en concertation avec les bailleurs de fonds et les parties prenantes. Les objectifs évoluent en fonction des prévisions et des contraintes. Le rapport semestriel (à présenter en juillet 2006), plus détaillé que le Plan stratégique triennal, fera le point sur les activités conduites au titre du plan de travail annuel. Ce dernier est essentiellement « tactique » ; il vise avant tout à rendre compte, de manière claire et transparente, de toutes les activités du Programme Pêche côtière à toutes les parties prenantes directes.

#### b) Programme Pêche côtière

Le Programme Pêche côtière de la CPS est doté d'une équipe de 30 agents (Annexe A) répartis dans cinq sections : Aquaculture, Développement de la pêche, Formation halieutique, Gestion de la pêche côtière, Observatoire des pêches récifales et Information halieutique. Ces sections œuvrent de concert à la mise en œuvre de l'ensemble du programme d'activités qui répond aux trois grands objectifs de son Plan stratégique.

Pour de plus amples informations, il suffit de consulter le Plan stratégique ([www.spc.int/mrd/plans](http://www.spc.int/mrd/plans)), le portail Web ([www.spc.int/coastfish](http://www.spc.int/coastfish)) du Programme Pêche côtière, ainsi que la documentation fournie lors de la Conférence des Directeurs des pêches et des réunions régulières de l'organe directeur de la CPS. Voici un bref extrait du Plan stratégique:

*« Dans le domaine d'intervention du Programme Pêche côtière, la priorité absolue pour la région consiste à "gérer non pas uniquement les ressources côtières, mais l'ensemble de l'écosystème côtier dont dépendent la pêche et l'aquaculture. Les gestionnaires devront appliquer cette nouvelle approche écosystémique à la gestion de la pêche côtière, fortement tributaire de l'intégrité des écosystèmes côtiers, d'autant que les pêcheurs sont les premiers utilisateurs à subir les effets des changements dus à l'exploitation des sols ou à d'autres facteurs. Tandis que la pêche vivrière, génératrice de revenus, demeure une source essentielle de protéines et de sécurité alimentaire dans de nombreux pays insulaires, la pêche sportive et les "consommateurs" autres que les pêcheurs, comme les touristes par exemple, revêtent une importance croissante" » (Plan stratégique du Programme Pêche côtière)*

c) Collaboration avec d'autres organisations régionales

Les objectifs du Programme Pêche côtière relèvent d'un domaine qui est non seulement défini par les priorités et les besoins des États et Territoires membres, mais également délimité par le champ d'action d'autres organisations régionales et d'autres départements de la CPS spécialisés dans les questions marines. À l'échelon intergouvernemental régional :

- le Programme Pêche hauturière de la CPS est chargé d'atteindre les objectifs relatifs aux ressources en poissons grands migrateurs et à l'étude scientifique des écosystèmes pélagiques associés (voir le Plan stratégique du Programme Pêche hauturière) ;
- l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique s'emploie à atteindre les objectifs régionaux liés à la gestion de la pêche des espèces de poissons grands migrateurs (principalement les thonidés), et à appuyer les États membres dans les négociations conduites à l'échelon international sur la pêche ainsi que dans l'élaboration de politiques nationales de la pêche hauturière. L'Agence, récemment restructurée, s'attelle désormais en priorité au développement de la pêche thonière en Océanie ;
- le Secrétariat général du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) s'occupe de la protection de l'environnement et des espèces marines menacées d'extinction ;
- l'Université du Pacifique Sud (USP) se consacre à l'enseignement supérieur des sciences de la mer, à la recherche océanographique universitaire et, dans les disciplines où elle dispose d'experts, à la conduite de missions de conseil, à titre onéreux, pour le compte d'autres organisations, afin de les aider à atteindre leurs objectifs ;
- la Commission des pêches du Pacifique central et occidental (CPPCO) permet aux représentants des États pratiquant la pêche de rencontrer ceux des États côtiers, et de convenir des mesures de gestion applicables à la pêche thonière dans toute la zone du Pacifique central et occidental, y compris les eaux internationales ;
- le Programme Affaires maritimes de la CPS vise des objectifs plus particulièrement liés aux gens de mer (y compris ceux qui sont employés à bord de bateaux de pêche industrielle) et à la navigation maritime ;
- la Commission océanienne de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) vise des objectifs liés à l'océanographie, à la gestion des minéraux marins et à la protection des côtes, et s'intéresse, d'une manière générale, à l'environnement océanique et côtier, à l'exclusion des ressources non biologiques.

La plupart de ces organisations sont membres du groupe de travail du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) sur le milieu marin, aux côtés d'organisations non gouvernementales (ONG) siégeant en qualité d'observateurs, le cas échéant. Ce groupe de travail, actuellement réuni à l'initiative de la Division Ressources marines de la CPS, constitue un mécanisme informel qui permet, au besoin, d'instaurer un dialogue constructif et des échanges d'informations entre spécialistes traitant de sujets liés à la mer, de délimiter le champ d'intervention de chaque organisation et de nouer des liens de collaboration. Le Programme Pêche côtière, par le truchement de la CPS, a signé des protocoles d'accord précis avec des organisations avec lesquelles il entretient des liens d'étroite collaboration, notamment l'Agence des pêches du Forum, le PROE et l'USP. Il entretient également des relations officielles avec des organismes nationaux et internationaux tels que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Institut de recherche pour le développement (IRD) et le Conseil de gestion des pêches dans le Pacifique occidental. Ce nouveau plan stratégique tient compte de ces différentes relations entre les organisations et de leur évolution.

## **Partie II – Résultats escomptés pour la période 2006-2008**

La partie II reprend essentiellement le contenu du Plan stratégique du Programme Pêche côtière dans le but de fournir des informations à la fois contextuelles et explicatives sur les parties III et IV qui constituent les principales sections « exécutoires » du rapport. Tandis que la partie II décrit les objectifs à long terme, les résultats escomptés et les activités génériques du Programme sur l'ensemble de la période 2006-2008, la partie III fournit davantage de détails sur les activités prévues en 2006.

### **Premier volet – Pêche récifale**

#### **Observations générales**

Dans la région, la pêche récifale (y compris lagonaire) cible un large éventail d'espèces d'invertébrés et de poissons. Elle revêt une importance considérable à de nombreux points de vue, culturel, social, nutritionnel ou économique. Cette activité a toujours eu pour vocation première de répondre à des besoins de subsistance (consommation immédiate ou troc). Sa contribution au bien-être des communautés côtières de la région est énorme, du point de vue de la santé, de la sécurité alimentaire et de la stabilité sociale, car elle constitue la principale source de protéines de nombre de ces populations. La pêche récifale assure, dans la région, la subsistance d'un nombre beaucoup plus élevé de personnes, par tonne produite, que la pêche industrielle, de type thonier par exemple.

Ces ressources halieutiques sont vulnérables à de nombreuses répercussions de phénomènes naturels et humains. L'essor démographique des îles a exercé ces dernières années une pression considérable sur l'environnement marin. L'adoption d'équipements et de matériel modernes – filets maillants, engins de plongée autonome, agents blanchissants et stockage réfrigéré – a rendu la pêche à la fois plus efficace et plus destructrice. Sous l'effet de l'urbanisation et du développement des infrastructures, de nombreux habitats marins et nourriceries ont été endommagés, voire détruits. Cette évolution, conjuguée à des phénomènes naturels tels que cyclones et blanchissement des coraux, affecte la capacité naturelle de l'environnement marin de répondre durablement aux besoins des populations. Il existe par ailleurs une tendance de plus en plus marquée à la commercialisation des ressources littorales par les petites et moyennes entreprises afin d'approvisionner les marchés locaux et le marché à l'exportation. Tel est le cas du commerce de poissons de récif vivants (destinés à la restauration et à l'aquariophilie), de la bêche-de-mer, du bénéitier et du troca, et cela se répercute sur la sécurité alimentaire fondée sur la pêche vivrière.

Jusqu'à une date récente, les activités de pêche associées aux récifs coralliens n'ont pas reçu toute l'attention requise des responsables de la gestion, contrairement à d'autres types de pêche pratiqués dans la région, comme la pêche thonière. En général, ces ressources halieutiques et systèmes récifaux ne bénéficient d'aucun plan de gestion, de financement ou de surveillance à l'échelon national et sont dès lors mal connus.

La communauté internationale a de plus en plus le sentiment que les méthodes conventionnelles de gestion halieutique ne permettent pas de prévoir le changement ou d'y faire face, et qu'elles ont même « échoué ». En Océanie, la gestion de la pêche côtière relève encore, dans une large mesure, du « colmatage » au fur et à mesure que surgissent les brèches. Heureusement, la plupart des activités de pêche vivrière, dans de nombreuses îles, sont principalement sous la supervision de régimes coutumiers ou communautaires comme c'est le cas depuis des millénaires. Au lieu de persister à élaborer des plans de gestion pour chaque activité – qui permettent de gérer l'activité des pêcheurs, mais ne peuvent prédire, et encore moins maîtriser, les effets d'autres phénomènes sur les écosystèmes côtiers –, la CPS envisage d'aider les pays océaniques à aller au-delà de la gestion classique de la pêche, et à commencer à mettre en œuvre l'approche écosystémique, plus globale, en élaborant des plans de gestion des écosystèmes côtiers.

L'état actuel des connaissances ne permet pas d'élaborer un modèle prédictif fiable d'un écosystème côtier intégral. L'adoption de toute approche écosystémique exige l'utilisation de « tous les moyens du bord ». Le problème du manque de données scientifiques est aujourd'hui résolu, dans une certaine mesure – dans le domaine socioéconomique et celui des espèces de poissons et d'invertébrés –, grâce à un projet permanent du Programme Pêche côtière. La nouvelle approche consistera à utiliser les connaissances et les systèmes existants, et à établir un cadre relationnel permettant de les intégrer à un système plus vaste. Ce concept n'est pas bien éloigné de celui de gestion intégrée des zones côtières qui a été testé, sans grand succès, dans certains États et Territoires insulaires océaniques. Il s'agit cette fois de répondre à un impératif économique précis, et la méthode préconisée devrait bénéficier de l'appui de la communauté internationale.

### **Plan de travail global par résultats escomptés**

**Objectif 1 du Programme Pêche côtière – Aider les États et Territoires insulaires océaniques à mettre au point des systèmes de gestion de l'écosystème côtier fondés sur des données scientifiques et réalisables du point de vue social, et notamment à définir le volet de la politique nationale de la mer lié à l'exploitation des ressources côtières vivantes.**

***Résultat escompté 1.1 – Évaluations des catégories d'utilisateurs des ressources marines côtières vivantes à l'échelon national, des incidences sur les ressources, des systèmes de gestion d'impacts et de l'état des ressources proprement dites.***

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période triennale sont les suivantes :

- Mettre en place et améliorer progressivement les recensements et les évaluations quantitatives des ressources récifales à l'échelon local, national et régional en accordant une attention particulière aux données socioéconomiques.
- Aider les États et Territoires insulaires océaniques à tenir compte, au moment de procéder aux évaluations de référence des ressources côtières, des informations émanant des parties prenantes ainsi que des données environnementales et écosystémiques.
- Prêter assistance aux États et Territoires ainsi qu'aux différentes sections de la Division Ressources marines de la CPS en vue de diffuser des informations sur la pêche, d'élaborer plusieurs publications dans ce domaine, de rédiger des documents d'information sur le milieu marin et de mettre en place un système d'archivage des données et des publications sur la pêche.

Indicateur de résultat : *réalisation, pendant la durée du plan, de 21 évaluations de référence des méthodes de gestion nationale de l'écosystème halieutique côtier, sur la base des connaissances disponibles (notons que les besoins devraient plutôt émaner des États que des Territoires, certains de ces derniers ayant déjà réalisé des évaluations en ce sens).*

***Résultat escompté 1.2 – Assistance fournie aux membres pour concevoir ou adapter des procédures de concertation intersectorielle en vue de dégager une vision nationale ou insulaire réaliste, d'un point de vue scientifique et social, de l'état souhaité des ressources et de la répartition de l'exploitation des zones marines côtières.***

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période triennale sont les suivantes :

- Aider les services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques en leur proposant des lignes directrices à caractère politique, socio-économique, scientifique et analytique afin de résoudre les problèmes liés aux pêches récifales.
- Aider les services de pêche des États et Territoires insulaires océaniques, par le biais d'un renforcement des structures institutionnelles et de la participation des parties prenantes, à cerner les politiques et les missions nationales réalistes en vue de l'élaboration d'une politique de la mer.

Indicateur de résultat : *14 réunions de concertation sociale sur la politique nationale de la mer organisées pendant la durée du plan (notons que plusieurs organisations du CORP devraient se concerter pour mettre au point les modalités d'application de la politique de la mer).*

**Résultat escompté 1.3 – Assistance pratique dispensée aux membres, le cas échéant, pour concevoir et mettre en œuvre des cadres d'application évolutifs de l'approche écosystémique de la pêche côtière et de l'aquaculture.**

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période triennale sont les suivantes :

- Développer, par le biais d'activités de formation et d'autres actions, les capacités des Océaniens dans des domaines variés tels que la science halieutique, le développement et la gestion de la pêche.
- Aider les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer des politiques, des stratégies ou des plans d'action dans le domaine halieutique, y compris une législation sur la pêche côtière, tout en incitant l'ensemble des parties prenantes à s'exprimer et à participer activement.
- Aider les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer des plans de gestion de la pêche récifale ou d'espèces récifales particulières, ainsi que des plans de gestion communautaire de la pêche.

Indicateur de résultat : *tous les pays insulaires membres de la Communauté du Pacifique appliquent une politique, une législation ou un plan d'action axé sur l'approche écosystémique de la pêche d'ici à 2010.*

## Deuxième volet – Aquaculture

### Observations générales

Pour le novice, une définition simple permettra peut-être de délimiter le champ de cette filière. L'aquaculture désigne tout type d'élevage pratiqué en eau douce ou en eau marine (dans ce second cas, l'activité répond plus précisément au vocable *mariculture*). Bien que l'aquaculture ait toujours été classée dans le domaine de la pêche, elle relève techniquement de l'agriculture. Elle revêt deux formes dans le Pacifique : commerciale et semivivrière.

L'aquaculture commerciale intensive est une pratique assez récente dans la région océanique et sa mise en place est le résultat de plusieurs décennies de recherche et développement. Ces dernières années, on estime que la valeur moyenne annuelle des exportations se situe entre 130 et 180 millions de dollars É.-U. Deux produits représentent, à eux seuls, près de 90 pour cent de cette valeur totale : l'huître perlière (donnant la perle noire) et la crevette de mer. Parmi les autres produits de l'aquaculture océanique, citons l'algue *Kappaphycus*, les coraux, les bénitiers et certains poissons.

L'aquaculture peut contribuer à la reconstitution des stocks surexploités. À l'heure actuelle, l'holothurie est menacée de pandémie. Le WorldFish Center a mené des recherches pointues en Nouvelle-Calédonie, en vue de mettre au point des méthodes de reproduction et de reconstitution des stocks par introduction de juvéniles en milieu naturel. Quelques tentatives de réapprovisionnement de bassins de retenue et de barrages en espèces dulcicoles ont déjà eu lieu de par le passé, mais peu d'informations existent quant aux résultats obtenus.

L'aquaculture vivrière ou artisanale de la région océanique n'est pas aussi développée que celle des pays voisins d'Asie du Sud-Est. Toutefois, les communautés rurales qui, de l'intérieur des terres, n'ont pas un accès facile aux pêcheries côtières, s'intéressent de plus en plus à l'élevage de poissons d'eau douce et de crevettes.

L'aquaculture se heurte à des obstacles qui lui sont propres et ressortissent tant au domaine du développement qu'à celui du Programme Pêche côtière. Contrairement à la pêche, les systèmes aquacoles reposent principalement sur l'élevage plutôt que sur la récolte de ressources en milieu naturel. Ils vont de l'élevage totalement automatisé en milieu clos à l'élevage extensif peu tributaire des techniques modernes. Par ailleurs, le champ d'intervention de l'aquaculture ne se limite pas à la zone côtière. Ainsi, certains projets aquacoles de la CPS sont mis en œuvre en eau douce sur les hauts plateaux de Papouasie-Nouvelle-Guinée – à 1 100 mètres au-dessus du niveau de la mer.

## Plan de travail et résultats escomptés

**Objectif 2 du Programme Pêche côtière – Établir un cadre régional destiné à aider les pouvoirs publics et les entreprises privées de la région océanienne à mettre en place, pour l'aquaculture, une politique de planification, de recherche et de développement qui soit durable sur les plans économique, social et écologique.**

**Résultat escompté 2.1 – Mise en place d'un réseau régional de correspondants en vue d'échanger des idées, des synthèses et des expériences sur les questions d'aquaculture, à l'échelon régional et international.**

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période triennale sont les suivantes :

- Multiplier et améliorer au besoin les mécanismes d'échange d'information tels que le portail aquaculture du site Web de la CPS, les bulletins d'information destinés aux spécialistes et les bases de données sur les experts, les statistiques et les stagiaires.
- Renforcer les liens avec les régions concernées, en particulier l'Asie et l'Australasie, et encourager la collaboration régionale dès lors qu'elle peut être mutuellement avantageuse.
- Confirmer la CPS dans son rôle de coordonnateur des questions d'aquaculture auprès des organisations membres du CORP et des autres institutions, et plaider au nom et en faveur de la région dans les instances internationales chargées de la gestion et de l'élaboration de politiques aquacoles, en particulier au sein de la FAO.

Indicateur de résultat : *intensité des contacts.*

**Résultat escompté 2.2 – Entreprises aquacoles mises en place par le secteur public ou privé et caractérisées par leur viabilité écologique et économique.**

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période triennale sont les suivantes :

- Axer le développement sur les grands produits aquacoles qualifiés de « prioritaires » à l'issue de consultations régionales<sup>2</sup>, et continuer à soutenir le programme visant à déterminer les besoins prioritaires à court et à long terme et à y répondre comme il se doit.
- Contribuer au renforcement de l'assistance fournie aux entreprises aquacoles de la région dans le domaine de la planification financière, économique et environnementale.
- Aider les pays à définir le cadre stratégique nécessaire à la gestion durable de l'aquaculture (grâce, par exemple, à des plans sectoriels nationaux) et à mettre en place des dispositifs tactiques pour surmonter les obstacles inhérents au secteur (grâce, par exemple, à des miniprojets de recherche).
- Fournir une assistance technique et renforcer les capacités, le cas échéant, en menant un éventail d'activités à l'échelon national et régional, en fonction des besoins, notamment dans les domaines de la formation, du conseil et du détachement de personnel.

Indicateur de résultat : *impact positif sur la valeur économique de l'aquaculture.*

<sup>2</sup> Ce travail repose sur le Plan d'action de la CPS en matière d'aquaculture (2002), adopté à la Première Conférence sur l'aquaculture de la CPS.



**Résultat escompté 2.3 – Mise en place d'un service régional d'assistance pour évaluer, gérer et atténuer les impacts potentiels de l'aquaculture, y compris l'introduction d'espèces exotiques et le contrôle zoosanitaire.**

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période triennale sont les suivantes :

- Élaborer des protocoles type de contrôle zoosanitaire et des évaluations des risques à l'importation ; renforcer les liens entre les institutions chargées de la pêche, des contrôles zoosanitaires et de l'environnement.
- Œuvrer à la réalisation du projet proposé en 2005 sur la biosécurité régionale, financé à hauteur de 600 000 dollars É.-U., et mettre en place une cellule opérationnelle qui rassemblera, dans un premier temps, plusieurs pays représentant des segments précis de la région pour lesquels des modèles pourront être développés.
- Continuer à promouvoir les meilleures pratiques de gestion dans le secteur aquacole et renforcer les capacités des services vétérinaires et sanitaires, des plans de riposte et de lutte contre les maladies et des bases de données.

Indicateur de résultat : *capacité régionale de biosécurité aquatique et de mise en œuvre renforcée au cours de la période de référence.*

**Troisième volet – Pêche pélagique côtière**

**Observations générales**

À l'échelon national, la pêche pélagique côtière se pratique à petite et moyenne échelle. Des milliers de petits bateaux et de pirogues sont affectés à des activités de pêche à la traîne et à la ligne en pleine eau, près du récif ou autour de DCP, dans leurs eaux territoriales. Il est impossible de citer un chiffre exact, car beaucoup de pêcheurs exercent une activité vivrière et artisanale, non commerciale ou semi-commerciale, et nombre d'entre eux naviguent dans les eaux d'îles périphériques d'un même pays.

L'activité halieutique se caractérise par de grandes disparités d'un pays à l'autre, selon qu'il existe ou pas un marché permettant d'écouler les produits. Par exemple, Tokelau ne dispose pas de marchés aux poissons et les prises sont distribuées à la communauté. En revanche, à Kiribati, plus de 200 petits bateaux opèrent dans la partie méridionale de Tarawa, les prises étant écoulées sur le marché local. Nombre de pêcheurs restent à proximité des DCP, lorsque ceux-ci existent, car ces dispositifs leur permettent de capturer davantage de poissons, de réduire les frais de fonctionnement et d'accroître leur sécurité en mer.

Quelques pays pratiquent, avec succès, la pêche thonière à la palangre à petite échelle. Tel a été le cas du Samoa occidental et des Samoa américaines de 1997 à 2001. Toutefois, les taux de prises ont chuté ces dernières années et entraîné une diminution du nombre de petits bateaux dans ces pays. Le nombre de bateaux affrétés pour la pêche d'espèces pélagiques connaît une augmentation progressive dans la région. Cinq États et Territoires océaniques n'utilisent pas, pour l'heure, de bateaux affrétés. Il s'agit de pays peu touristiques, ou éloignés et difficiles d'accès. Dans les pays qui possèdent des bateaux affrétés, ceux-ci opèrent en général à proximité des grands centres urbains ou des centres touristiques.

De nombreux pays de la région pratiquent la pêche thonière à moyenne échelle pour répondre à des objectifs de développement économique. La plupart des États et Territoires océaniques cherchent à promouvoir le secteur privé, tandis que quelques autres prônent le développement mixte des secteurs public et privé. En 2001, le nombre de bateaux nationaux est passé de 450 à 500, et se maintient à ce niveau jusqu'à présent.

Au fur et à mesure du développement de la pêche thonière à moyenne échelle, les sociétés ont implanté, à terre, des infrastructures pour transformer et conditionner les thons et espèces associées de qualité, en vue de les exporter au Japon, à Hawaï, aux États-Unis (continentaux), en Europe et, dans une moindre mesure, en Australie et en Nouvelle-Zélande. Outre les centres de conditionnement, les unités de transformation industrielle se composent de deux conserveries de thon aux Samoa américaines, une en Papouasie-Nouvelle-Guinée, une aux Îles Salomon, une à Fidji, un centre de découpe de thon en longes aux Îles Marshall, une unité de découpe de thon fumé en longes (arabushi) aux Îles Salomon, et un centre de transformation de longes de bonites séchées et congelées (tataki) à Fidji.

L'approche écosystémique de la gestion de la pêche pélagique côtière pourrait s'avérer plus compliquée que celle de la pêche hauturière. En ce qui concerne cette dernière, les principales répercussions sur l'écosystème halieutique résultent de la pêche proprement dite, qui est relativement facile à contrôler par des systèmes de gestion plus classiques, ou de phénomènes climatiques à long terme qui sont impossibles à maîtriser ou doivent faire l'objet d'une action à l'échelon mondial. La principale condition de la mise en œuvre de l'approche écosystémique de la pêche hauturière (dès lors que la nouvelle Commission des pêches du Pacifique central et occidental a mis en place un mécanisme d'application) est une meilleure connaissance du mode de fonctionnement de l'écosystème pélagique et des relations entre les espèces. Telle est la mission du Programme Pêche hauturière de la CPS. En ce qui concerne la pêche côtière, il s'agit, à l'heure actuelle, de mettre en place des systèmes institutionnels qui tiennent compte de toutes les retombées d'origine humaine sur les écosystèmes côtiers, et d'inciter les différents organismes à se mettre d'accord sur la manière de protéger les écosystèmes côtiers, dont dépendent les ressources halieutiques, et de réglementer leur exploitation.

#### **Plan de travail par résultats escomptés**

**Objectif 3 du Programme Pêche côtière – Aider les États et Territoires océaniques à développer et à gérer, à l'échelon national, la pêche côtière commerciale dans un contexte écosystémique durable.**

***Résultat escompté 3.1 – Le résultat d'une entreprise océanique de pêche commerciale, viable sur le plan économique, correspond à la capacité de production durable de la ressource naturelle attribuée.***

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période triennale sont les suivantes :

- Encourager la création ou le renforcement d'une association nationale de la pêche thonière dans les États et Territoires insulaires océaniques et promouvoir la collaboration de cette entité avec les services des pêches, d'autres administrations et les différentes parties prenantes du secteur, afin d'élaborer des plans de gestion et de développement durables en faveur de la pêche côtière nationale.
- Évaluer les besoins de formation, contribuer à l'élaboration de stratégies de perfectionnement des ressources humaines et coordonner les différentes offres de formation dans les zones de pêche prioritaires qui ne sont pas couvertes, à l'heure actuelle, par des établissements de formation locaux ou régionaux, en mettant l'accent sur la formation professionnelle en vue de créer des entreprises.
- Renforcer les réseaux de parties prenantes à l'échelon national et régional, afin de diffuser des informations, et tenir à jour une base de données sur les formateurs, la formation suivie par les agents des services des pêches et les personnes dûment formées dans le secteur privé.
- Définir des indicateurs de résultat qui tiennent compte des effets économiques, sociaux et environnementaux des opérations de pêche côtière.

*Indicateur de résultat : maintien à un niveau optimal des indicateurs de résultat qui tiennent compte de l'état des stocks et des écosystèmes, ainsi que de la rentabilité et de la contribution aux comptes de la nation (à mettre au point au début de la période de référence).*

**Résultat escompté 3.2 – Documentation et conseils individualisés, formation et encadrement dans le domaine des pêches et des techniques de pêche appropriées.**

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période triennale sont les suivantes :

- Mener, à titre expérimental, des activités de pêche côtière à petite et moyenne échelle afin d'entreprendre de nouvelles activités de pêche respectueuses de l'environnement et économiquement viables.
- Fournir une assistance technique et une formation pratique afin de promouvoir, à l'échelon national, des activités de pêche côtière économiquement viables, en tenant compte de la sécurité en mer et des règles de navigation, et ce dans le cadre de l'approche écosystémique de la pêche, notamment en ce qui concerne les questions de prises accessoires et autres problèmes environnementaux.
- Élaborer et diffuser des documents d'information et des supports didactiques afin de promouvoir la sécurité en mer, de lancer de nouveaux projets de pêche, de faire connaître le résultat des essais et des expériences menés dans ce domaine, ainsi que les questions environnementales (prises accidentelles, pollution, etc.) se posant au secteur de la pêche, aux autres parties prenantes et aux communautés côtières dans leur ensemble.

Indicateur de résultat : *augmentation significative du volume de données pratiques, à la disposition des entreprises de pêche et des services des pêches océaniques, sur les méthodes de pêche durables, les nouveaux projets ainsi que les résultats d'expériences et d'essais dans le domaine de la pêche.*

**Résultat escompté 3.3 – Amélioration de la valeur unitaire de la production halieutique océanique**

Les principales activités prévues à cet effet au cours de la période triennale sont les suivantes :

- Promouvoir de bonnes pratiques dans les domaines de la manipulation, du traitement et de la conservation des prises, et fournir l'assistance requise en la matière, afin de garantir la qualité supérieure des produits débarqués des pêcheries côtières nationales et la valeur maximale du produit et des revenus aux pêcheurs.
- Contribuer à l'augmentation de la valeur ajoutée des produits débarqués par des entreprises de pêche côtière, et fournir l'assistance requise en la matière, notamment en favorisant l'implantation dans le pays d'infrastructures sur le littoral, répondant aux normes sanitaires internationales et aux critères d'exportation de produits de la mer de qualité supérieure.
- Utiliser des indicateurs de résultat qui restent à définir, évaluer la valeur des pêcheries côtières nationales afin de garantir l'augmentation des revenus des États et Territoires insulaires océaniques provenant de ces activités.

Indicateur de résultat : *valeur de la ressource halieutique*

## Partie III – Tableau récapitulatif des activités menées au titre du Plan de travail pour 2006

Premier volet – Pêche récifale		
<i>Objectifs triennaux et résultats escomptés</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2006</i>	
<p><b>Objectif 1 du Programme Pêche côtière – Aider les États et Territoires insulaires océaniques à mettre au point des systèmes de gestion de l'écosystème côtier fondés sur des données scientifiques et réalisables du point de vue social, et notamment à définir le volet de la politique nationale de la mer lié à l'exploitation des ressources côtières vivantes.</b></p> <p><i>Résultat escompté 1.1 – Évaluations des catégories d'utilisateurs des ressources marines côtières vivantes à l'échelon national, des incidences sur les ressources, des systèmes de gestion d'impacts et de l'état des ressources proprement dites.</i></p> <p><b>Activités génériques</b></p> <p>Mettre en place et améliorer progressivement les recensements et les évaluations quantitatives des ressources récifales à l'échelon local, national et régional en accordant une attention particulière aux données socioéconomiques.</p> <p>Aider les États et Territoires insulaires océaniques à tenir compte, au moment de procéder aux évaluations de référence des ressources côtières, des informations émanant des parties prenantes ainsi que des données environnementales et écosystémiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mener des enquêtes socioéconomiques ainsi que des recensements des ressources halieutiques, y compris des invertébrés, dans au moins quatre pays (à raison de quatre sites par pays) afin d'évaluer l'état des stocks.</li> <li>• Élaborer des rapports couvrant tous les sites d'un pays, pour au moins trois pays, en fonction des informations collectées.</li> <li>• Présenter les résultats des travaux aux instances nationales, régionales et internationales en vue de promouvoir l'amélioration des évaluations quantitatives des pêches récifales.</li> <li>• Fournir des informations sur des espèces ou des ressources halieutiques précises afin de faciliter la réalisation d'études de référence susceptibles de déboucher sur des activités de gestion.</li> </ul>	

<b>Premier volet – Pêche récifale</b>		
<b>Objectifs triennaux et résultats escomptés</b>	<b>Activités et indicateurs pour 2006</b>	
<p>Prêter assistance aux États et Territoires ainsi qu'aux différentes sections de la Division Ressources terrestres de la CPS en vue de diffuser des informations sur la pêche, d'élaborer plusieurs publications dans ce domaine, de rédiger des documents d'information sur le milieu marin et de mettre en place un système d'archivage des données et des publications sur la pêche.</p> <p><i>Résultat escompté 1.2 Assistance fournie aux membres pour concevoir ou adapter des procédures de concertation intersectorielle en vue de dégager une vision nationale ou insulaire réaliste, d'un point de vue scientifique et social, de l'état souhaité des ressources et de la répartition de l'exploitation des zones marines côtières</i></p> <p><b>Activités génériques</b></p> <p>Aider les services des pêches des États et Territoires insulaires océaniques en leur proposant des lignes directrices à caractère politique, socio-économique, scientifique et analytique afin de résoudre les problèmes liés aux pêches récifales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaborer deux manuels ou bulletins d'information dans n'importe quel domaine lié à la gestion halieutique, et aider deux pays à fournir des documents d'information sur l'approche écosystémique de la gestion halieutique.</li> <li>• Produire au moins six (6) affiches sur les invertébrés et les poissons ainsi qu'une (1) brochure sur la ciguatera dans une langue vernaculaire.</li> <li>• Produire un cédérom ou un DVD, avec une fonction de recherche intégrée, qui contienne toutes les publications de la Division Ressources marines, mettre en place un dispositif de stockage de données numériques et créer un système d'archivage de photos.</li> <li>• Produire, sur place, en collaboration, d'autres documents d'information et des clips vidéo hebdomadaires sur la pêche.</li> <li>• Rédiger au moins trois (3) articles destinés à des revues scientifiques à comité de lecture.</li> <li>• Rédiger huit (8) bulletins d'information en anglais et huit (8) en français, plus quatre (4) numéros de la <i>Lettre d'information sur les pêches</i> dans ces deux langues.</li> <li>• Mettre en œuvre le volet régional du projet ACP Fish II financé par l'Union européenne (en attente de financement).</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fournir des informations et des conseils, à la demande des services des pêches, pour résoudre des problèmes particuliers dans le domaine de la pêche récifale.</li> </ul>	

<b>Premier volet – Pêche récifale</b>		
<i>Objectifs triennaux et résultats escomptés</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2006</i>	
<p>Aider les services de pêche des États et Territoires insulaires océaniques, par le biais d'un renforcement des structures institutionnelles et de la participation des parties prenantes, à cerner les politiques et les missions nationales réaliste en vue de l'élaboration d'une politique de la mer.</p> <p><i>Résultat escompté 1.3 Évaluations des catégories d'utilisateurs des ressources marines côtières vivantes à l'échelon national, des impacts sur les ressources, des systèmes de gestion d'impacts et de l'état des ressources proprement dites.</i></p> <p><b>Activités génériques</b></p> <p>Développer, par le biais d'activités de formation et d'autres actions, les capacités des Océaniens dans des domaines variés tels que la science halieutique, le développement et la gestion de la pêche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêter assistance à un État ou Territoire insulaire océanique en vue de renforcer sa structure institutionnelle et de perfectionner ses ressources humaines.</li> <li>• Participer au groupe de travail du CORP sur le milieu marin afin d'assurer la cohérence de l'approche adoptée par l'organisation dès lors qu'il s'agit d'aider les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer une politique de la mer.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Coordonner des consultations et y participer afin de mettre sur pied un cours régional de courte durée sur certains aspects de la gestion des pêches.</li> <li>• Organiser et financer deux stages de formation en détachement à la CPS ou dans d'autres États et Territoires insulaires océaniques conduisant des projets halieutiques des pêches bien développés.</li> <li>• Conduire deux séminaires nationaux dans des domaines liés à la gestion des ressources halieutiques halieutique.</li> <li>• Coordonner et conduire un séminaire régional ou un atelier de formation sur des aspects particuliers de la gestion des pêches.</li> <li>• Cours CPS/Nelson 2006 à l'intention des agents des services des pêches des États et Territoires insulaires du Pacifique (janvier à juin) – 10 participants.</li> <li>• Formation d'homologues locaux aux méthodes de recensement afin d'accroître leurs capacités pour les activités actuelles et futures dans ce domaine.</li> </ul>	

<b>Premier volet – Pêche récifale</b>		
<i>Objectifs triennaux et résultats escomptés</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2006</i>	
<p>Aider les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer des politiques, des stratégies ou des plans d'action dans le domaine halieutique, y compris une législation sur la pêche côtière, tout en incitant l'ensemble des parties prenantes à s'exprimer et à participer activement.</p> <p>Aider les États et Territoires insulaires océaniques à élaborer des plans de gestion de la pêche récifale ou d'espèces récifales particulières, ainsi que des plans de gestion communautaire de la pêche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Prêter assistance à deux (2) pays afin d'élaborer ou de revoir la législation sur la pêche côtière.</li>   <li>• Prêter assistance à deux (2) États et Territoires insulaires océaniques en vue d'établir des programmes de gestion communautaire de la pêche à l'échelon national et d'élaborer des plans de gestion communautaire des pêches.</li> <li>• Aider à la révision semestrielle de deux programmes nationaux de gestion communautaire de la pêche nationale.</li> </ul>	

Deuxième volet – Aquaculture		
<i>Objectifs triennaux et résultats escomptés</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2006</i>	
<p><b>Objectif du Programme Pêche côtière – Établir un cadre régional destiné à aider les pouvoirs publics et les entreprises privées de la région océanique à mettre en place, pour l'aquaculture, une politique de planification, de recherche et de développement qui soit durable sur les plans économique, social et écologique.</b></p> <p><i>Résultat escompté 2.1 Mise en place d'un réseau régional de correspondants en vue d'échanger des idées, des synthèses et des expériences sur les questions d'aquaculture, à l'échelon régional et international.</i></p> <p><b>Activités génériques</b></p> <p>Multiplier et améliorer au besoin les mécanismes d'échange d'information tels que le portail aquaculture du site Web de la CPS, les bulletins d'information destinés aux spécialistes et les bases de données sur les experts, les statistiques et les stagiaires.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer les principaux services de liaison entre les réseaux de correspondants du secteur public spécialisés en aquaculture.</li> <li>• Veiller à ce que le portail aquaculture du site Web de la CPS reste un des grands mécanismes d'échange d'informations. Étudier la possibilité de diffuser des informations du portail aquaculture sur un cédérom.</li> <li>• Recueillir et distribuer des informations régionales d'intérêt public sur les marchés, les annonces d'ordre général, les nouvelles publications, les experts et les statistiques nationales.</li> <li>• Relancer le bulletin d'information du réseau de spécialistes de la CPS sur l'huître perlière et rechercher de l'aide pour une publication sur la phycoculture.</li> </ul>	



<b>Deuxième volet – Aquaculture</b>		
<i>Objectifs triennaux et résultats escomptés</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2006</i>	
<p>Renforcer les liens avec les régions concernées, en particulier l'Asie et l'Australasie, et encourager la collaboration régionale dès lors qu'elle peut être mutuellement avantageuse.</p> <p>Confirmer la CPS dans son rôle de coordonnateur des questions d'aquaculture auprès des organisations membres du CORP et des autres institutions, et plaider au nom et en faveur de la région dans les instances internationales chargées de la gestion et de l'élaboration de politiques aquacoles, en particulier au sein de la FAO.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer d'assumer les responsabilités de membre du Réseau des centres d'aquaculture de l'Asie et du Pacifique, en Thaïlande, et du Réseau international sur la génétique en aquaculture, en Malaisie.</li> <li>• Entretenir des liens avec d'autres institutions compétentes implantées en Asie comme, par exemple, le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est, aux Philippines.</li> <li>• Collaborer avec le Ministère australien des pêches, de l'aquaculture et de la foresterie en vue du développement d'activités aquacoles indigènes à petite échelle, en milieu rural, en organisant par exemple un atelier sur l'aquaculture indigène dans le cadre de la Conférence sur l'aquaculture australasienne (2006).</li> <li>• Défendre pour les intérêts de la région océanique au Sous-Comité de l'aquaculture de la FAO et à la Commission Asie-Pacifique des pêches.</li> <li>• Aider la région océanique à présenter ses données afin de les intégrer aux statistiques et aux prévisions internationales (bases de données de la FAO et rapports sur l'état de l'aquaculture dans le monde).</li> <li>• Participer aux manifestations de la World Aquaculture Society (WAS), dans la perspective de retombées positives pour tous les intervenants.</li> <li>• Aider les États et Territoires insulaires océaniques à accéder aux organismes régionaux spécialisés, y compris l'Université du Pacifique Sud, le WorldFish Center, la Section Santé animale de la CPS, le Programme régional océanique de l'environnement (PROE), la Commission océanique de recherches géoscientifiques appliquées (SOPAC) et le Bureau sous-régional pour les îles du Pacifique de la FAO.</li> </ul>	

<b>Deuxième volet – Aquaculture</b>		
<i>Objectifs triennaux et résultats escomptés</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2006</i>	
<p><b>Résultat escompté 2.2 – Entreprises aquacoles mises en place par le secteur public ou privé et caractérisées par leur viabilité écologique et économique.</b></p> <p><b>Activités génériques</b></p> <p>Axer le développement sur les grands produits aquacoles qualifiés de « prioritaires » à l'issue de consultations régionales, et continuer à soutenir le programme visant à déterminer les besoins prioritaires à court et à long terme et à y répondre comme il se doit.</p> <p>Contribuer au renforcement de l'assistance fournie aux entreprises aquacoles de la région dans le domaine de la planification financière, économique et environnementale.</p> <p>Aider les pays à définir le cadre stratégique nécessaire à la gestion durable de l'aquaculture (grâce, par exemple, à des plans sectoriels nationaux) et à mettre en place des dispositifs tactiques pour surmonter les obstacles inhérents au secteur (grâce, par exemple, à des miniprojets de recherche) dans le contexte d'une approche écosystémique de la pêche.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accorder la priorité, dans l'affectation des ressources allouées à des projets, à huit (8) produits clés cités dans le plan d'action pour l'aquaculture, élaboré par la CPS en 2004.</li> <li>• Se rendre dans au moins six (6) États et Territoires membres de la CPS afin de fournir des conseils sur l'élaboration de programmes nationaux et les relations régionales.</li> <li>• Répondre aux besoins d'assistance économique mentionnés dans l'évaluation du Programme Pêche côtière effectué en 2004. Renforcer les ressources nécessaires à l'analyse économique et financière des entreprises du secteur aquacole.</li> <li>• Organiser un grand atelier régional sur la planification économique et financière en 2006.</li> <li>• Au moins deux (2) États et Territoires océaniques élaborent des plans nationaux dans le secteur aquacole et les soumettent à l'approbation du ministère.</li> <li>• Un minimum de cinq (5) grands projets visant à éliminer les entraves inhérentes au secteur aquacole sera élaboré grâce au dispositif conjoint de miniprojets de recherche de la CPS et de l'ACIAR.</li> <li>• Mettre en place un dispositif de petites subventions en faveur de projets nationaux prioritaires.</li> </ul>	

<b>Deuxième volet – Aquaculture</b>		
<i>Objectifs triennaux et résultats escomptés</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2006</i>	
<p>Fournir une assistance technique et renforcer les capacités, le cas échéant, en menant un éventail d'activités à l'échelon national et régional, en fonction des besoins, notamment dans les domaines de la formation, du conseil et du détachement de personnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une assistance d'un minimum de trois (3) mois est proposée sur place aux Îles Fidji, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, à Nauru, au Samoa, à Vanuatu, à Kiribati et aux Îles Salomon.</li> <li>• Au moins trois (3) grandes réunions sont organisées afin de prêter une assistance spécialisée dans le cadre de projets importants pour la région.</li> <li>• Au moins six (6) nouvelles publications voient le jour dans le cadre de la série de documents techniques de la CPS sur l'aquaculture.</li> <li>• Au moins six (6) conférences ou ateliers régionaux sont organisés.</li> <li>• Au moins six (6) formateurs sont détachés dans la région.</li> <li>• Au moins six (6) personnes de la région participent à des conférences internationales et œuvrent à la promotion des thèmes liés à l'aquaculture océanique.</li> <li>• Organiser au moins deux (2) missions d'études internationales répondant aux intérêts de la région océanique.</li> <li>• Donner à la CPS les capacités qui lui font défaut aujourd'hui et lui permettre de fournir une assistance technique et un soutien sur site dans le cadre du développement de projets de mariculture par le biais de ressources supplémentaires ou de mécanismes de cofinancement.</li> </ul>	

Deuxième volet – Aquaculture		
<i>Objectifs triennaux et résultats escomptés</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2006</i>	
<p data-bbox="49 261 734 423"><i>Résultat escompté 2.3 – Mise en place d’un service régional d’assistance pour évaluer, gérer et atténuer les impacts potentiels de l’aquaculture, y compris l’introduction d’espèces exotiques et le contrôle zoosanitaire.</i></p> <p data-bbox="49 464 312 492"><b>Activités génériques</b></p> <p data-bbox="49 529 773 662">Élaborer des protocoles types de contrôle zoosanitaire et des évaluations des risques à l’importation ; renforcer les liens entre les institutions chargées de la pêche, des contrôles zoosanitaires et de l’environnement.</p> <p data-bbox="49 1081 762 1279">Œuvrer à la réalisation du projet proposé en 2005 sur la biosécurité régionale, financé à hauteur de 600 000 dollars É.-U., et mettre en place une cellule opérationnelle qui rassemblera, dans un premier temps, plusieurs pays représentant des segments précis de la région pour lesquels des modèles pourront être développés.</p>	<ul data-bbox="811 532 1793 1247" style="list-style-type: none"> <li>• Mener des projets qui renforcent les liens entre les organisations halieutiques, vétérinaires et environnementales – par exemple, élaborer des plans stratégiques nationaux en faveur de la santé des animaux aquatiques.</li> <li>• Aider au moins deux (2) pays à élaborer des évaluations des risques à l’importation et des protocoles de contrôle zoosanitaires pour les produits aquacoles.</li> <li>• Aider à l’élaboration de documents relatifs à l’introduction et au transfert d’espèces, aux agents pathogènes des animaux aquatiques et aux aires de répartition géographique.</li> <li>• Renforcer le dispositif de présentation des informations de la région océanique par le biais du Système d’information de la FAO sur les agents pathogènes des animaux aquatiques et la quarantaine, et du système régional de déclaration trimestrielle de maladies des animaux aquatiques (FAO, Réseau des centres d’aquaculture pour la région Asie et Pacifique et Organisation mondiale de la santé animale).</li> <li>• Rechercher des sources de financement et mener à bien le projet régional proposé par la CPS sur la biosécurité en 2005. Cibler cinq (5) pays dans un premier temps, en fonction des ressources supplémentaires résultant du projet proposé sur la biosécurité, afin de mettre en œuvre des programmes sur la biosécurité aquatique.</li> </ul>	

<b>Deuxième volet – Aquaculture</b>		
<i>Objectifs triennaux et résultats escomptés</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2006</i>	
Continuer à promouvoir les meilleures pratiques de gestion dans le secteur aquacole et renforcer les capacités des services vétérinaires et sanitaires, des plans de riposte et de lutte contre les maladies, et des bases de données.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider la région océanienne à adopter des modèles de meilleures pratiques de gestion.</li> <li>• Mener à bien des programmes – en fonction des ressources supplémentaires résultant du projet proposé sur la biosécurité – dans les domaines de 1) l'élaboration de politiques, de stratégie et de directives techniques en matière de biosécurité, 2) l'analyse des risques et le contrôle zoosanitaire, 3) le diagnostic des maladies, la surveillance et la présentation de l'information, 4) l'information, la communication et la création de réseaux, 5) la répression des infractions et 6) l'état de préparation et les moyens d'intervention sanitaire d'urgence.</li> </ul>	

Troisième volet – Pêche pélagique côtière		
<i>Objectifs triennaux et résultats escomptés</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2006</i>	
<p><b>Objectif 3 du Programme Pêche côtière – Aider les États et Territoires océaniques à développer et à gérer, à l'échelon national, la pêche côtière commerciale dans un contexte écosystémique durable.</b></p> <p><i>Résultat escompté 3.1 – Le résultat d'une entreprise océanique de pêche commerciale viable sur le plan économique correspond à la capacité de production durable de la ressource naturelle attribuée.</i></p> <p><b>Activités génériques</b></p> <p>Encourager la création ou l'amélioration d'une association nationale de la pêche thonière dans les États et Territoires insulaires océaniques, et promouvoir la collaboration de cette entité avec les services des pêches, d'autres administrations et les différentes parties prenantes du secteur afin d'élaborer des plans de gestion et de développement durables en faveur de la pêche côtière nationale.</p> <p>Évaluer les besoins de formation, contribuer à l'élaboration de stratégies de perfectionnement des ressources humaines et coordonner les différentes offres de formation dans les zones de pêche prioritaires qui ne sont pas couvertes, à l'heure actuelle, par des établissements de formation locaux ou régionaux, en mettant l'accent sur la formation professionnelle en vue de la création d'entreprises.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Établir ou renforcer les associations de pêches thonières dans au moins cinq (5) pays ACP.</li> <li>• Aider à l'élaboration, en collaboration avec l'Agence des pêches du Forum, de stratégies de développement de la pêche thonière dans au moins trois (3) pays ACP, en garantissant la participation des parties prenantes.</li> <li>• Évaluer les besoins de formation à la gestion des petites entreprises de pêche en Polynésie ; élaborer la stratégie de formation correspondante.</li> <li>• Organiser au moins un (1) cours régional pour le secteur privé.</li> <li>• Organiser un minimum de quatre (4) cours et ateliers nationaux.</li> <li>• Organiser un minimum de cinq (5) stages de formation individuels en détachement.</li> </ul>	

<b>Troisième volet – Pêche pélagique côtière</b>		
<b>Objectifs triennaux et résultats escomptés</b>	<b>Activités et indicateurs pour 2006</b>	
<p>Renforcer les réseaux de parties prenantes à l'échelon national et régional afin de diffuser des informations, et tenir à jour une base de données sur les formateurs, la formation suivie par les agents des services des pêches et les personnes dûment formées dans le secteur privé.</p> <p>Définir des indicateurs de résultat qui tiennent compte des effets économiques, sociaux et environnementaux des opérations de pêche côtière.</p> <p><b>Résultat escompté 3.2 Documentation et conseils individualisés, formation et encadrement dans le domaine des pêches et des techniques de pêche appropriées.</b></p> <p><b>Activités génériques</b></p> <p>Mener, à titre expérimental, des activités de pêche côtière à petite et moyenne échelle afin d'entreprendre de nouvelles activités de pêche respectueuses de l'environnement et économiquement viables.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenir une base de données des formateurs et publier le catalogue de la formation halieutique (version imprimée).</li> <li>• Alimenter la base de données existante sur les formateurs (en incluant les fiches des Sections Aquaculture, Développement de la pêche et Gestion de la pêche côtière pour la période 2000-2005).</li> <li>• Entretenir, mettre à jour et reformater en permanence le site Web du Programme Pêche côtière.</li> <li>• Évaluer les possibilités d'adopter des méthodes novatrices pour dispenser la formation (Internet).</li> <li>• Renforcer les réseaux dans le secteur maritime.</li> <li>• Aider à gérer de petites bibliothèques ou des centres de documentation halieutique, en collaboration avec le Système d'information sur les ressources marines des îles du Pacifique (SIRMIP).</li> <li>• Définir des indicateurs pour la pêche thonière dans le cadre de DEVFISH, projet commun de la CPS et du FFA sur le développement de la pêche thonière dans les pays ACP du Pacifique.</li> <li>• Mener des essais de mouillage de palangres en eaux profondes afin d'évaluer la méthode avec davantage de précision pour réduire les prises accidentelles de tortues de mer et d'espèces non ciblées.</li> <li>• Utiliser des méthodes de pêche de nuit à petite échelle en milieu nocturne à l'aide d'une source lumineuse pour attirer les poissons.</li> </ul>	

Troisième volet – Pêche pélagique côtière		
<i>Objectifs triennaux et résultats escomptés</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2006</i>	
<p>Fournir une assistance technique et une formation pratique afin de promouvoir, à l'échelon national, des activités de pêche côtière économiquement viables, en tenant compte de la sécurité en mer et des règles de navigation, et ce dans le cadre de l'approche écosystémique de la pêche, notamment en ce qui concerne les questions de prises accessoires et autres problèmes environnementaux.</p> <p>Élaborer et diffuser des documents d'information et des supports didactiques afin de promouvoir la sécurité en mer, de lancer de nouveaux projets de pêche, de faire connaître le résultat des essais et des expériences menés dans ce domaine, ainsi que les questions environnementales (prises accidentelles, pollution, etc.) se posant au secteur de la pêche, aux autres parties prenantes et aux communautés côtières dans leur ensemble.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir l'utilisation de DCP et aider deux (2) pays à mener à bien leur programme de mouillage de DCP, y compris à utiliser des techniques de pêche pélagique autour de ces dispositifs.</li> <li>• Mener à bien au moins trois (3) projets d'assistance technique sur site et dispenser une formation à la pêche thonière à la palangre, aux techniques permettant d'éviter les prises accessoires et à la navigation en toute sécurité.</li> <li>• Coordonner le projet de coopération technique de la FAO sur la sécurité des petits bateaux.</li> <li>• Inscrire la question des prises accidentelles et d'autres thèmes environnementaux au programme des prestataires de formation.</li> <li>• Affiches sur la sécurité en mer en langue vernaculaire – deux (2) pays minimum.</li> <li>• Fiches d'identification des espèces faisant l'objet de prises accidentelles (requins) – version française.</li> <li>• Affiche sur la pollution (débris marins).</li> <li>• Quatre bulletins d'information (<i>Sécurité en mer</i> ainsi que <i>Ressources marines et formation</i>).</li> <li>• Manuel d'identification des espèces à l'intention des pêcheurs de thon à la palangre de la région.</li> <li>• Établir des directives pour la FAO sur les méthodes permettant aux palangriers de limiter les prises accidentelles de tortues de mer.</li> <li>• Produire durant l'année des rapports et des documents de sensibilisation en fonction des besoins.</li> <li>• En collaboration avec le PROE, élaborer des supports de sensibilisation en vue de la campagne menée en 2006 en faveur de la tortue de mer.</li> </ul>	



Troisième volet – Pêche pélagique côtière		
<i>Objectifs triennaux et résultats escomptés</i>	<i>Activités et indicateurs pour 2006</i>	
<p><b>Résultat escompté 3.3 Amélioration de la valeur unitaire de la production halieutique océanique.</b></p> <p><b>Activités génériques</b></p> <p>Promouvoir de bonnes pratiques dans les domaines de la manipulation, du traitement et de la conservation des prises, et fournir l'assistance requise en la matière, afin de garantir la qualité supérieure des produits débarqués des pêcheries côtières nationales et la valeur maximale du produit et des revenus aux pêcheurs locaux.</p> <p>Contribuer à l'augmentation de la valeur ajoutée des produits débarqués par les entreprises de pêche côtière, et fournir l'assistance requise en la matière, notamment en favorisant l'implantation dans le pays d'infrastructures sur le littoral, répondant aux normes sanitaires internationales et aux critères d'exportation de produits de la mer de qualité supérieure.</p> <p>Utiliser des indicateurs de résultat qui restent à définir, évaluer la valeur des pêcheries côtières nationales afin de garantir l'augmentation des revenus des États et Territoires insulaires océaniques provenant de ces activités.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un minimum de deux (2) ateliers sur la manipulation et la classification du thon de qualité sashimi.</li> <li>• Formation à bord, dans au moins trois (3) pays, sur la manipulation et la protection de la ressource halieutique conformément aux normes d'exportation.</li> <li>• Réalisation d'une vidéo de formation (découpe de poissons en mer).</li> <li>• Assistance spécialisée aux sociétés ou aux institutions publiques dans le domaine de la gestion de la qualité des produits de la mer, de la valeur ajoutée ou de la législation (deux missions d'experts-conseil – en fonction du financement).</li> <li>• Collecte et diffusion d'informations sur les systèmes de gestion de la qualité récemment introduits (ISO 2000, écoétiquetage)</li> <li>• Collecte de données de référence, via le projet DEVFISH, afin de parvenir à une évaluation réelle des activités de pêche côtière à l'échelon national.</li> <li>• Une fois que les indicateurs de résultat de la pêche côtière mis en place, il conviendra de les utiliser pour évaluer l'évolution de la valeur de la filière.</li> </ul>	

**Partie IV : Prévisions financières pour 2006**

Le montant total des fonds alloués au programme du Programme Pêche côtière en 2006 est fixé à 180 400 000 CFP ; s'y ajoute une enveloppe de 13 000 000 CFP alloués sur les fonds statutaires. En outre, le Programme bénéficiera d'une somme évaluée à 185 000 000 CFP dans le cadre des fonds alloués à des projets en 2006, et ce par le biais du prolongement des projets existants financés par l'Union européenne, la Communauté européenne, le Secrétariat du Commonwealth, la Fondation MacArthur, la Nouvelle-Zélande, la FAO et l'ACIAR.

### Liste des agents du Programme Pêche côtière

Directeur du Programme Pêche côtière	Lindsay Chapman
Conseiller en formation halieutique	Michel Blanc
Conseiller en gestion de la pêche côtière	Ueta Fa'asili
Conseiller en aquaculture	Ben Ponia
Coordonnateur (Observatoire des pêches récifales)	Poste vacant – recrutement en cours
Conseiller en information halieutique	Jean-Paul Gaudechoux
Spécialiste de la formation halieutique	Terihauroa Luciani
Spécialiste de l'information halieutique	Aymeric Desurmont
Spécialiste (poissons de récif vivants)	Being Yeeting
Chargée de recherche (pêche en milieu communautaire)	Mecki Kronen
Chargée de recherche (pêche en milieu communautaire)	Aliti Vunisea
Chargé de recherche principal en ressources récifales (invertébrés)	Kim Friedman
Chargé de recherche principal en ressources récifales (vertébrés)	Laurent Vigliola
Chargé de recherche principal en ressources récifales (poissons téléostéens)	Samasoni Sauni
Responsable de l'information (ressources récifales)	Franck Magron
Chargé du développement de la pêche	Steve Beverly
Chargé du développement de la pêche	William Sokimi
Chargé du développement de la pêche	Jonathan Manieva
Chargé de la gestion de la pêche côtière	Etuati Ropeti
Chargé de l'aquaculture	Satya Nandlal
Chargé d'études (ressources récifales)	Ribanataake Awira
Chargé d'études (ressources récifales)	Pierre Boblin
Chargé d'études (ressources récifales)	Ferral Lasi
Chargé d'études (ressources récifales)	Kalo Pakoa
Chargé d'études (ressources récifales)	Emmanuel Tardy
Administratrice (Observatoire des pêches récifales)	Marie-Therese Bui
Adjointe technique	Youngmi Choi
Adjointe technique	Sophie Meziere
Adjointe administrative	Christine Bury
Adjointe administrative	Marie-Ange Hnaujie